

Compte-rendu de

L'assemblée générale ordinaire FFFD 2023

Samedi 25 novembre 2023

En présentiel au CDFAS, 64 rue Bouquin villes Eaubonne 95600

Début de la connexion et assistance technique : 9h15

Début de la réunion : 10h00

5 264 voix représentées sur 5 883 (89%)

Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Préambule par Franck Leygues :

- Remerciement aux participants pour leur présence
- Remerciement à tous les contributeurs à l'organisation de l'Assemblée générale.
- Explication sur le déroulement de l'Assemblée générale et sur le nouveau fonctionnement des votes en ligne par QR code.

Résolution n°1 : Constitution de la commission électorale de l'assemblée générale ;

Proposition de voter à main levée :

Candidatent à la commission électorale et de surveillance :

- Julien Greau
- Maxime Ledonne

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé à l'assemblée générale afin de la présider :

- Présidente de séance : Clémentine Bant

- Secrétaire de séance : Béatrice Bedard

Adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Approbation du rapport d'AG 2021-2022, AGE -juin 2023-statut FFFD loi sport mars 2022)

AG

Contre: 0



Abstention: 161 Pour: 2 769 Soit 95%

AGE

Contre: 0

Soit 90%

Abstention 396 Pour : 3727

Résolution n°3: Approbation du rapport moral de la saison 2022/2023;

Présenté par Franck Leygues.

Cette année a été particulièrement exceptionnelle au niveau des performances de nos équipes nationales, avec nos titres de champions d'Europe outdoor à Limerick (Irlande) et de champions du monde beach à Los Angeles (USA) – une première pour chacun de ces titres en catégorie sénior Mixte. Je tiens à souligner le côté historique de ces victoires, notamment celle contre les États-Unis, lors des phases finales des WBUC 2023.

Concernant le développement de la performance au sein de la fédération, un travail continu a été mené depuis 2017. Nous avons élaboré une stratégie de développement de la performance, qui nous a conduit à mettre en place un parcours d'excellence, la création de la DTNS, l'installation d'un collège d'experts, et le renforcement du suivi médical de nos athlètes avec la mise en place d'un parcours pluridisciplinaire.

L'équipe des salariés de la fédération ainsi que la masse salariale ont évolué avec l'arrivée de notre nouveau directeur Christophe Barillet que je salue pour son engagement, la professionnalisation de la DTNS et l'embauche de Frédéric Risse à temps partiel en tant que directeur technique nationale et le recrutement d'un alternant, Florian Cottin dans le domaine de la communication. Ce dernier a permis notamment de mettre en place la newsletter fédérale, de redynamiser nos réseaux sociaux et d'œuvrer à la mise à jour de notre site internet.

Dans le rapport moral, concernant l'installation de notre siège au CDFAS, je souligne que malgré la préparation aux Jeux olympiques et l'accueil de la délégation américaine prévu sur le site, nous nous devons d'être des acteurs actifs au sein de cette nouvelle structure et faire de ce centre sportif un lieu dédié à notre pratique.

En ce qui concerne les Jeux olympiques, je participe à un certain nombre de réunions du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et Frédéric Risse suit plus particulièrement la place qu'aura le Flying Disc au sein du Club France pendant les JO. Il nous est offert ici l'opportunité exceptionnelle de mettre en avant le Flying Disc pendant l'évènement. Nous reviendrons vers vous avec de plus amples informations en temps



voulu. Je tiens à remercier Frédéric qui suit avec beaucoup d'attention ce dossier car ce sera un moment unique pour nous en termes de visibilité et surtout la confirmation que notre fédération fait définitivement partie du mouvement sportif français.

À noter, lors de la saison 2022-2023, le développement significatif du nombre de clubs, avec l'adhésion de 10 nouvelles structures et une progression notable de 7% du taux de féminisation au sein de la fédération. Je souhaite souligner les efforts considérables d'Anne Le Borgne pour la discipline Ultimate, présente ici, ainsi que d'Anne Actis, qui nous a rejoints en visioconférence pour le Disc Golf. Leur implication active et leur dévouement dans cette mission difficile, ont été exemplaires.

Le taux de féminisation actuel, établi à 28%, indique une proximité notable des 30% observés au niveau mondial dans le Flying Disc. De plus, ce pourcentage de 28% se situe dans la moyenne des fédérations, olympiques et non olympiques confondues, démontrant que notre mouvement sportif n'est pas très éloigné des tendances observées dans les autres fédérations.

Par ailleurs, nous avons eu une activité institutionnelle dense, avec l'organisation de 9 comités directeurs pour faire avancer les différents projets mentionnés dans le rapport d'activité. Nous avons également travaillé sur la digitalisation de la Fédération, sous l'impulsion d'Amaury, véritable architecte et moteur de cette transformation visant à simplifier la gestion administrative de nos structures et de la fédération en générale.

Pour donner suite à vos retours, il semble que vous soyez particulièrement satisfaits de la migration vers le logiciel E-licence. Le nom retenu pour cette nouvelle application sera dévoilé dans le courant de l'après-midi.

Nous avons pris également des décisions budgétaires visant à maintenir un équilibre entre la performance d'une part et le développement d'autre part. Je rappelle dans ce rapport moral que les soutiens financiers se dirigent en partie vers nos ligues, clubs et comités par le biais d'une part fixe, et par le biais de subventions soumises à projet. Je crois fermement que cette démarche est désormais solidement ancrée.

Suite au séminaire LFD-CFD qui s'est tenu dernièrement, je tiens à remercier Clémentine Bant pour son énergie et son investissement dans le renforcement des liens entre la Fédération et nos ligues-comités, qui deviennent progressivement les acteurs centraux de la déclinaison territoriale du projet fédéral. La place des ligues devient de plus en plus importante et celles-ci deviennent l'interlocuteur privilégié des clubs sur leur territoire.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude envers nos partenaires FFSU et UNSS, notamment grâce à la coordination et l'investissement de la Commission Espoir et de la Commission Jeunes de la FFFD sous l'impulsion de Cédric Trestard et Christophe Delpech. Veuiller



m'excuser si je ne nomme pas individuellement chaque membre parmi nos partenaires fortement engagés pour faire progresser et rayonner la discipline Ultimate.

Il m'a été donné l'occasion la semaine dernière de rencontrer le Président de l'UNSS, Olivier Girault, ainsi qu'Édouard Andreassian, le directeur national adjoint de l'UNSS. Selon eux, l'Ultimate est une discipline très appréciée dans le milieu scolaire, et ils souhaitent que nous nous rencontrions pour faire progresser la réflexion autour d'actions communes à mener dans le futur. La création de nouveaux championnats de France pour la saison prochaines est d'ores et déjà prévus. Mes remerciements vont à tous les membres de la Commission Mixte Nationale (CMN), pour leur implication dans ce travail.

En conclusion, nous avons écrit collectivement une page d'histoire avec les titres remportés cette année, nous positionnant comme la 5e nation mondiale au classement WFDF. Je remercie tous les acteurs, bénévoles, dirigeants, membres des commissions fédérales, et nos partenaires pour leur engagement.

Merci pour l'attention portée à ce rapport

Pas de question

Approbation du rapport moral 2022/2023

Contre:181

Abstention: 135

Pour : 3 778 Soit : 92%

Résolution n°4 : Approbation du rapport d'activité de la saison 2022/2023 ;

Commission DTNS

Présenté par Frédéric Risse,

En complément des propos du Président en ouverture, cette année a été extrêmement prolifique en termes de médailles, de résultats historiques et d'activités au sein de la DTNS, tant sur le plan sportif qu'institutionnel.

Concernant la Formation et le Département Performance, d'importantes avancées ont été réalisées. À cette occasion, je tenais à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué tout au long de cette saison exceptionnelle au rayonnement de nos équipes nationales et au déploiement de projets d'envergures.

Quelques chiffres marquants dans l'environnement de nos équipes nationales.

18 équipes de France engagées, plus de 60 membres du personnel technique et médical déployés, 12 médailles remportées, dont un titre historique de champion d'Europe



d'Ultimate en catégorie Mixte outdoor et un titre historique de champion du Monde en catégorie Beach Mixte Ultimate.

Un énorme travail a été accompli dans la gestion, le suivi, l'organisation et le recrutement du personnel, mais il est nécessaire de commencer à se poser des questions quant au traitement, suivi et engagement des équipes nationales en si grand nombre. Des problématiques de gestion émergent et ont un impact direct sur la qualité de l'accompagnement des équipes, la répartition des budgets et le développement de la performance qui s'apparente aujourd'hui plus à une pratique de masse qu'à une pratique élitiste. Notre capacité à proposer des solutions doivent être examinées de près.

Cependant, la France s'installe définitivement dans le haut du classement au 5 e rang mondial, ce qui est une grande fierté.

Il convient de saluer l'ensemble des membres du personnel et des athlètes en premier lieu, mais également le comité directeur qui soutient les actions de la direction technique nationale et sportive (DTNS), ainsi que nos clubs formateurs, nos acteurs territoriaux, et bien sûr tous les bénévoles œuvrant autour de nos équipes nationales.

Encore une fois, un grand merci à tous, car ces résultats sont le fruit du travail de toute notre communauté de licenciés.

Merci, Frédéric.

Commission internationale

Frédéric Risse souhaite prendre la parole pour représenter la Commission internationale (responsable Haude Hermand).

À titre personnel, je tiens à saluer une fois de plus ses actions, notamment au sein de la Fédération européenne et de l'interface qu'elle assure quotidiennement avec nous, en ce qui concerne l'organisation des compétitions sur notre sol.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler qu'une réforme EUF des clubs est en cours (réforme EUCS). Vous avez tous dû recevoir une invitation à la réunion d'information à ce sujet. Haude souhaite souligner, lors de cette Assemblée générale, l'importance de votre participation à cette réunion concernant nos clubs FFFD souhaitant s'engager dans une campagne Européenne. La réunion est prévue pour le 4 décembre 2023.

Par ailleurs, je tiens à rappeler le processus pour postuler à l'organisation d'une compétition européenne de clubs. Les clubs répondent à un appel à projet de la Fédération Européenne qui doit être soumis et approuvé par la FFFD. Pour que la Fédération Européenne puisse valider votre candidature une lettre de soutien de la FFFD est nécessaire.



La Commission International se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Merci, Frédéric.

Comité éthique et de déontologie

Présenté par Benjamin Bourdon,

Nous avons Benjamin Bourdon, le responsable qui va nous en dire quelques mots.

Pour résumer le contexte rapidement, le comité a été créé il y a quelques années, notamment suite à une initiative de Frédéric Risse, en réponse à une politique ministérielle engagée sur les notions d'éthique et déontologie. C'est aujourd'hui devenu une obligation légale et institutionnelle.

En ce qui concerne la mise en place de ces travaux, je souligne que nous essayons de les initier avec les membres actuels. Ils ont récemment choisi trois axes de travail pour l'année à venir, et nous sollicitons des volontaires. Comme mentionné précédemmen t dans la commission, il est essentiel de faire appel à des volontaires sur ces sujets et de faire progresser les travaux. Il est important de s'intéresser aux situations générales pour participer aux travaux. Il s'agit non seulement d'un engagement ponctuel mais également d'une participation possible à des expertises sur des sujets spécifiques.

Les trois sujets sont les suivants :

- 1. Lutte contre les violences et le harcèlement sexuel, sur lequel la Ligue des Pays de la Loire a contribué avec un livret qui sera complété.
- Question de l'inclusion, notamment sur la question du genre, trans. Le règlement fédéral est actuellement très technique, mais nécessite une réflexion pratique pour être plus pertinent.
- Création d'une charte d'éthique et de déontologie abordant toutes les questions d'éthique et de déontologie. Cet axe technique offre la possibilité de mettre en place des spécificités dans la charte, avec la participation d'experts intéressés.

N'hésitez pas à vous impliquer si vous avez des membres dans vos clubs qui peuvent apporter une expertise sur ces sujets.

Merci

Approbation du rapport d'activé

Contre : 135 Abstention : 322 Pour : 4 140

Soit 90%



Résolution n°5: Approbation du rapport financier de la saison 2022/2023;

Présentée par Beatrice Bedard Trésorière de la FFFD

Vous trouverez ci-dessous les éléments comptables transmis par notre cabinet d'expertcomptable, Accord Sport et la certification de notre commissaire aux comptes Malevaut-Naud&asscoies.

Avant de vous exposer en détails certains poste ci-dessous la composition de notre résultat bénéficiaire de l'exercice 2022-2023 pour 11 089,83 €

1) Composition du résultat

| Détail résultat | Montant |
|-------------------------|----------|
| Résultat d'exploitation | 4 391 € |
| Résultat financier | 1 729 € |
| Résultat exceptionnel | 4 970 € |
| Total | 11 090 € |

Les charges de l'exercice 2022/2023 s'élèvent à 638 314,08 € contre 482 390,89 €, soit une hausse de 32,32%.

Principaux postes de dépenses :

- 606820 Équipement sportif : 31 056,00 € (contre 7 304,04 € l'exercice précédent)

 Cette année, nous avons souhaité équiper l'ensemble de nos équipes de France, et nous sommes heureux de travailler avec notre partenaire Force qui nous accompagne au quotidien. Ce poste est compensé par le poste 706000, prestation équipe de France.
- 613100 Abonnement informatique : 18 310,00 € (contre 7 734,67 € l'exercice précédent) Nous poursuivons notre modernisation dans la gestion des licences via notre logiciel e-licence, qui progresse continuellement. Cette année, l'ajout du module de paiement direct des licenciés et le développement prochain de notre module sport ont marqué nos avancées.
- 616000 Assurances : 21 292,32 € (contre 18 078,55 € l'exercice précédent)

 Nous nous réjouissons de l'augmentation de nos licenciés, entraînant logiquement une hausse du montant de notre couverture d'assurance.



- **622600 Honoraires** : 13 433 euros (contre 29 447,90 l'exercice précédent)

 Nous constatons une baisse significative des frais d'honoraires, une partie étant absorbée par notre équipe salariée.
- **625100 Déplacements et missions** : 184 663,51 € (contre 168 060,10 € l'exercice précédent)

Cette année a été très active sur tous les plans, et naturellement, nos bons résultats en fin de saison sont intimement liés à la qualité de nos préparations en amont. Les lieux des compétitions ont également eu un impact sur les frais de déplacement.

- 641000 Rémunération brute : 95 780 € (contre 80 733,73 € l'exercice précédent)
 Cette augmentation s'explique par le souhait de professionnaliser la DTNS, le poste de directeur pour une année complète, contrairement à la saison passée. Cependant, elle reste en deçà de nos prévisions budgétaires en termes de masse salariale en raison de l'arrêt de maladie de longue durée.
- **657000 Subvention versée** : 69 728 € (contre 23 638 € l'exercice précédent) Ce montant se décompose ainsi :
- Solde 2021 des appels à projet : 6 326 €
- Subvention 2022 des appels à projet : 30 275 €
- Rétrocession part licence au LFD pour la saison 22-23 : 30 687 €
- Rétrocession part licence au CFD pour la saison 22-23 : 2 440 €

La fédération a vraiment à cœur d'accompagner et d'aider ses organes déconcentrés du mieux possible. Pour les années à venir, nous allons augmenter notre soutien à nos structures qui œuvrent quotidiennement.

• 658000 Cotisation/inscription : 105 648,87 € (contre 37 869,42 € l'exercice précédent)

Cela englobe l'ensemble de nos engagements sur diverses compétitions (frais d'équipe et frais de joueurs, par exemple).

Les recettes de l'exercice 2022/2023 sont de 649 403,91 €, contre 510 927,75 €, soit une hausse de 27,10%.

Les principaux postes de recettes :

• **706000 Prestations équipe de France** : 244 574,44 € (contre 150 818,18 € l'exercice précédent)

Cela représente la participation de l'ensemble des prestations équipes de France, cela vient compenser en partie le compte 658000 et 625100 après déduction des inscriptions PDGA et engagement WFDF.



• **756000 Cotisations et licences**: 323 778,60 € (contre 286 694,66 € l'exercice précédent) Notre fédération est en constante évolution. Le nombre d'adhérents a augmenté de 5 726 pour la saison 2021-2022 à 6 249 pour la saison 2022-2023, soit une augmentation de 9,43%.

756110 Affiliations : 17 000 € (contre 14 600 € l'exercice précédent)
 Nous nous félicitons des nouvelles affiliations qui sont au nombre de 9, soit 170 affiliations pour cette saison.

Agence National du sport

Il est également à noter un changement significatif dans l'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport. Cette saison, l'AnS a subi de grands changements dans son fonctionnement. Désormais, pour toute demande de Projet Sportif Fédéral (PSF), les associations doivent effectuer leur demande de subvention directement sur le site Compte Asso. Cela induit également que le règlement de ces subventions se fera directement par l'AnS après validation des dossiers par la FFFD.

En conclusion de ce rapport financier, nous constatons que notre modèle économique actuel vise à sécuriser les acquis tout en mettant l'accent sur le développement fédéral. Nous restons dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris ces dernières années en termes de développement. Nous continuerons à soutenir nos ligues, nos comités et nos clubs dans leur développement pour les années à venir.

Je tiens à remercier Jérôme Christophoul, notre trésorier adjoint, ainsi que les salariés pour leur précieuse aide tout au long de la saison. Je n'oublie pas de mentionner notre cabinet comptable et nos commissaires aux comptes pour leur accompagnement quotidien.

Approbation du rapport financier :

Contre: 85

Abstention: 405 Pour: 3 896

Soit 89%

Résolution n°6 : Approbation des comptes annuels de la saison 2022/2023 ;

Présentation par Beatrice Bedard,



Nos comptes révèlent un résultat positif de 11 090 euros pour cette saison. Les éléments de présentation établis par le cabinet d'expert-comptable, qui expriment l'état de nos comptes, nous offrent un bilan qui assure une visibilité sereine.

Approbation des comptes

Contre: 85

Abstention: 313

Pour : 3727 Soit 90%

Résolution n°7: Approbation du rapport du commissaire aux comptes ;

La parole est donnée à Madame Violot, commissaire aux comptes, pour le rapport des comptes. « En préambule à la lecture de ce rapport, Madame Violot remercie M. Barillet Christophe et M. Leygues Franck pour leur contribution à la bonne conduite de notre mission. Pour nous, les travaux se sont très bien déroulés avec une excellente réactivité de la part des équipes, que ce soit en interne ou de votre cabinet d'expertise comptable, et je tiens à citer Monsieur Portalez à cet égard. Nous avons effectivement remarqué une gestion efficace des flux, comme vous l'avez souligné précédemment.

Pour rappeler un peu le contexte de notre mission, c'est la troisième année consécutive que nous intervenons dans le cadre de l'arrêté des comptes et des travaux qui nous sont confiés.

Vous bénéficiez d'une certaine autonomie, bien que vous receviez quelques subventions. Nos travaux se sont bien déroulés, et nous avons tenu une réunion de synthèse avec votre Président et votre directeur il y a environ 15 jours. Les échanges ont été très constructifs et ont même conduit à quelques ajustements, qui ont tous été pris en compte. Nous vous remercions pour l'attention que vous portez à la qualité de notre travail, ce qui n'est pas toujours le cas et que j'apprécie de souligner lorsque c'est le cas.

Maintenant, je vais vous lire mes rapports. Le premier rapport concerne les comptes annuels. Nous avons en fait émis deux rapports, car nous devons déposer notre rapport au siège social de votre association dans les 15 jours précédant l'Assemblée générale. Je tiens également à préciser que les comptes ont été arrêtés par votre Comité de direction, et je n'ai aucun élément supplémentaire à signaler concernant les règles et méthodes comptables en termes d'estimation des comptes.

Donc, nous certifions que les comptes annuels sont, conformément aux règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et qu'ils présentent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »



Lecture du rapport.
Pas de question

Approbation du rapport du commissaire aux comptes

Contre: 0

Abstention: 135 Pour: 4 389 Soit 97%

Résolution n°8 : Affectation du résultat de la saison 2022/2023 ;

Clémentine Bant propose de procéder au vote pour l'affectation du résultat au report à nouveau, à savoir une augmentation de 11 090 euros.

Affectation du résultat de la saison 2022/2023;

Contre: 0

Abstention: 361 Pour: 4 125 Soit 92%

Résolution n°9 : Approbation pour donner quitus aux membres du Comité directeur pour leur gestion ;

Clémentine Bant propose de mettre au vote la résolution n°9

Contre: 0

Abstention: 13 Pour: 4343 Soit 99,30%

Question d'Alexandre Prinet du club des Freezgo;

Il me semble avoir identifié dans les comptes annuels une évolution de la masse salariale de 20 000 euros. Serait-il possible d'obtenir un peu plus de détails concernant cette hausse?

Réponse de Béatrice Bedard,

La FFFD a souhaité professionnaliser la DTNS. Par conséquent, nous avons embauché un DTN relevant du cadre de droit privé. À partir de février 2023, ce poste a été réparti entre le siège pour les tâches institutionnelles et la DTNS, d'où cette augmentation de 20 000 euros.



Résolution n°10 : Adoption du budget prévisionnel de la saison 2023/2024 ;

La parole est donnée à Béatrice Bédard pour la présentation du budget 2023-2024.

« Pour rappel, le budget prévisionnel a été entériné en juin 2023. En premier lieu, les frais généraux comprennent le fonctionnement matériel, tels que le site de la FFFD, les assurances, les loyers et l'électricité. Ainsi, nous avons des dépenses s'élevant à 26 600,00 € et des recettes provenant des intérêts du livret d'une valeur de 3 000 €. Ensuite, nous avons la section des salariés, où nous constatons un prévisionnel de dépenses de 125 592 €, englobant tous les salariés de la Fédération, les cotisations et les frais de déplacement. Puis, nous avons la gestion informatique, dont j'ai parlé précédemment, étant donné que nous sommes en train de développer e-flyingdisc avec un module sportif, pour un total de 20 965 €. Ensuite, nous avons la gestion de la structure fédérale, comprenant les licences, les affectations, les compétitions et les rétrocessions aux ligues et aux comités, pour des dépenses de 71 505,00 € et des recettes de 344 755 €. Nous avons ensuite les frais de fonctionnement du bureau, les déplacements et les représentations, pour une dépense de 2 000 €, ainsi que la commission communication, couvrant notre alternant, pour une dépense de 16 106 €, avec une aide de l'État sous forme d'exonération sociale à hauteur de 4 552 €. Nous avons également l'aide aux nouveaux projets et au développement, avec des dépenses prévues de 25 000 €, soit une augmentation de 5 000 par rapport à l'année précédente. Pour l'accompagnement des équipes nationales, nous avons des dépenses prévues de 47 000 € et des recettes prévues de 10 000,00 € provenant de l'aide à l'emploi. Ensuite, nous avons la commission de formation, où nous prévoyons une dépense de 1 000 € pour les séminaires et l'évaluation des formateurs, et enfin, la partie médicale, avec des dépenses prévues de 23 000,00 €, sans recettes. Cela nous donne un budget prévisionnel en dépenses de 386 452 € et en recettes de 380 907€.

Nous prévoyons ainsi un déficit sur le budget prévisionnel de 5 545 €. »

Approbation du budget prévisionnel 2023-2024

Contre: 484

Abstention: 395

Pour : 3 318

Soit 79%

Résolution n°11 : Élection au comité directeur d'Alexandre Simonin ;

Présentation de M Alexandre Simonin en charge de la formation.



« Bonjour à tous, donc j'ai été missionné pour m'occuper de la Commission formation et j'ai accepté avec grand plaisir.

Suite au constat qui apparaît dans le bilan, beaucoup de travaux ont été menés et de bonnes avancées ont été réalisées, notamment la mise en place d'un plan de formation plus conséquent qu'auparavant, incluant le recrutement de nombreux formateurs. Nous sommes passés à 21 formateurs, alors qu'auparavant nous n'en avions qu'environ 5. Nous avons également œuvré pour la mise en place sur tout le territoire français de toutes les formations existantes, y compris un nouveau diplôme, le DFIU (Diplôme d'Initiateur d'Ultimate), permettant d'alléger le niveau un et favorisant une progressivité des apprentissages. Cette formation a eu lieu pour la première fois début novembre à Saint-Prix et à Laval, ce dont je me réjouis. Beaucoup de travail se met en place et j'espère que le plus grand nombre de licenciés pourra participer à ces formations. Nous les attendons avec impatience.

Je profite de l'occasion pour vous présenter un peu qui je suis à titre personnel.

Frédéric Risse indique à l'Assemblée générale qu'Alexandre Simonin a été coopté en cours d'année et il convient que l'Assemblée générale entérine cette proposition de cooptation.

Professionnellement, je suis professeur d'EPS à la ville de Paris. Par ailleurs, je suis joueur depuis 20 ans. J'ai joué à Cergy, à Luzarches, et maintenant dans le club que j'ai créé à Saint-Prix. J'ai également été formateur depuis une dizaine d'années, voire un peu plus, après qu'Olivier Labbé, responsable de cette commission, m'ait demandé si je voulais m'impliquer. Je suis également encore en activité au niveau du jeu et depuis quelques années je suis en équipe de France master en Ultimate. En dehors de cela, je pratique également le disc golf.

Clémentine Bant remercie, Alexandre pour cette présentation et propose de procéder au

vote afin d'approuver la nomination d'Alexandre Simonin au comité directeur.

Élection au comité directeur d'Alexandre Simonin

Contre: 551

Abstention: 0

Pour : 4 537

Soit 89%

Résolution 12 : Proposition d'un nouveau mode de scrutin en prévision de la prochaine assemblée générale élective.

3 membres de la commission de travail se partagent la parole pour la présentation des travaux et propositions.



Franck Leygues présente la slide 16 (Mode de scrutin) sur la commission de travail et son organisation. Il rappelle également le fonctionnement actuel et précise que lors des 2 derniers mandats nous nous rapprochions déjà d'une pratique assimilée au mode de scrutin de liste majoritaire même si dans les faits, il s'agissait d'individus se regroupant autour d'un projet commun. Il apparait nécessaire, aujourd'hui de transformer et formaliser nos statuts et règlement afin de pouvoir faire évoluer le débat démoc ratique au sein de l'instance fédérale en respectant les prérogatives de la loi sport 2022. Il est à noter également qu'il s'agit ici de préciser la nature de ce scrutin de liste (majoritaire ou mixte).

Frédéric risse présente les slides 17 et 18 à l'AG correspondant aux propositions 1 et 2 (scrutin de liste majoritaire et scrutin de liste mixte).

Benjamin Bourdon présente à l'oral les avantages et inconvénients des 2 types de liste présentés et enjeux liés à cette proposition. Il est question de la prise en compte et de la place de l'opposition au sein de la liste élue en fonction du mode de scrutin choisi.

Scrutin de liste majoritaire :

- Liste consistante
- Application du projet de liste/ gouvernance moins conflictuelle et direction claire
- Mise en action efficiente des commissions
- Principe de cooptation des membres sur les sièges manquants simplifiés et rapides.
- Clarté du scrutin
- En cas de continuité pour des membres élus, conservation des compétences et connaissances.
- Capacité d'expression et représentation des oppositions et opinions difficile d'accès
- Risque de virage à 90 degrés en termes d'orientation politique si changement de cap (liste d'opposition- positif et négatif)
- En cas de changement radical, perte de connaissance et compétence

Scrutin de liste mixte :

- Expression et représentation des oppositions et opinions favorisées au sein de la liste
- Principe d'attribution des sièges libres sur la part proportionnelle
- Possibilité d'avoir des listes avec des profils différents des listes à scrutin majoritaire (favorise les listes d'opposition). Favorise la pluralité (liste à scrutin mixte)
- Débat permanent au sein des instances (positif et négatif), négociation permanente.
 Inertie lente pour prise décision et gouvernance
- Difficulté de gestion du protocole d'attribution des sièges libres

Élection mode de scrutin



Liste majoritaire: 841

Liste Mixte: 3 445

Abstention: 92

Résolution 13 : Perspective sur la place des LFD dans l'organisation des compétitions sportives nationales.

Présentation Franck Leygues.

<u>Objet</u>: Renforcer les relations ligues-FFFD et redéfinir ensemble les conditions d'attributions qui régissent les organisations des compétitions fédérales de niveau nationale. Replacer les ligues au centre du projet. Favoriser le développement et la mise en projet auprès des acteurs politiques régionaux.

Aujourd'hui, les organisations de compétitions sont proposées directement aux clubs. La proposition est de passer par les ligues qui elles-mêmes s'appuieront sur leurs clubs pour candidater. L'objectif est de concerner tous les acteurs et à tous les échelons (local-département-région), de renforcer et valoriser les actions territoriales et activer divers niveaux de subventions.

Les membres de l'AG débattent sur le sujet et font remonter les points suivants :

- Ajout d'intermédiaire, ralentissement dans les communications (déjà compliquées) et mise en projet rendu plus complexe car divers acteurs doivent se mettre d'accord avant de déposer une candidature.
- Fonctionnement direct vers les clubs parfois plus simple car déjà s'appuyant sur l'existant mais hors logique fédérale et ne s'inscrivant pas dans une perspective d'avenir.
- Problème de communication entre acteurs d'un même territoire et perte potentielle d'opportunité de valoriser et/ou activer des subventions à divers échelons et apporter ainsi des ressources supplémentaires en direction de l'événement.
- Disparité de développement/maturité, de volonté et ressources entre ligues pour déployer dès maintenant cette proposition.

Résolution 14 : Perspectives, fonctionnalités et dénomination de notre extranet.

Perspectives et fonctionnalités :

Présentation par Amaury Guérin en s'appuyant sur les slides 21-22-23 et 24 du PPT.

Retour positif de façon général depuis la mise en place du logiciel. Il reste encore de nombreux paramétrages à effectuer mais avec des réelles perspectives d'avancées techniques et d'amélioration de la gestion et utilisation à tous les niveaux (salarié-club-



comité-ligue-élu). Voici quelques exemples d'applications/utilisations des différents modules du logiciel.

- Gestion administrative (prise de licence, affiliation, suivi comptabilité, extraction de données)
- Répond aux obligations institutionnelles (extraction honorabilité)
- Création et gestion des compétitions (format, fiche, équipe, roster, résultat, classement, edj)
- Espace de partage de données et informations
- Mise en place de rôle (capitaine, capitaine spirit, entraineur, DT)
- Création et gestion de prestation/manifestation type EDF (tenue EDF-prestation stageprestation compétition) et formation (inscriptions-règlements-diplômes)
- Gestion des labels
- Gestion des prêts et transferts

Il s'agit ici d'un outil qui va bien au-delà de la simple prise et gestion des licences. Les évolutions se feront progressivement afin de garantir au fil du temps une gestion plus fluide et intuitive et offrir des fonctionnalités adaptées à nos besoins grandissants. Lison Bornot en alternance sur 2 ans est notamment missionnée dans ce domaine afin de déployer les fonctionnalités du logiciel au cours du temps en collaboration avec notre élu référent, l'équipe salariée et le prestataire.

Dénomination:

Présentation par Frédéric Risse.

Dans la continuité des propos précédent, il apparaissait comme une évidence que ce nouveau logiciel ne peut être considéré comme un simple outil de prise de licence. « E-Licence » peut donc faire peau neuve et à ce titre, la FFFD a adressé aux clubs un formulaire le 12/07/2023 pour proposer un nouveau nom à notre logiciel.

Nous remercions les 33 clubs ayant participés. La proposition retenue est E-FLYINGDISC.

Félicitations au club « Fly Club 54 » pour sa proposition qui recevra 10 disques « France Ultimate ».

Résolution 15 : Remise des trophées.

Présentation par Frédéric Risse.

Introduction par les chiffres marquants suivants :

18 équipes de France engagées, + 60 staffs techniques et médicaux déployés, 12 médailles, 1 titre historique de Champion d'Europe MIXTE et 1 titre historique de Champion du Monde Beach MIXTE en catégorie sénior.



Puis présentation en AG du PPT présentant l'ensemble des équipes médaillées.

1. EYUC 2023 (Padoue - Italie)

Or - U20 WOMEN

Argent - U20 OPEN

Bronze - U20 MIXTE

2. EUC 2023 (Limerick - Irlande)

Or - France MIXTE

3. <u>EDGC (Tallinn - Estonie) - EMDGC 2023 (Szarvas - Hongrie)</u>

Argent - Mehdi Boukarabila en catégorie MP 50

4. EMUC 2023 (Bologne - Italie)

Or - France Master WOMEN

Argent - France Master OPEN - France Master MIXTE - France Great Grand Master

5. WBUC 2023 (Los Angeles - USA)

Or - France Beach MIXTE

Prise de parole de Youen Pierre (entraineur de l'équipe de France Master Woman) présent lors de l'AG. Remerciements appuyés en direction de Florian Duplan, Florence Carayol et Aude Richon à l'origine du projet et membres actifs). Youen Pierre souligne également que ce titre est le second consécutif et partage avec l'ensemble de l'AG la difficulté de conserver un titre à ce niveau de compétition. Enfin, il fait remarquer que les femmes sont impliquées dans les 4 titres remportées cette saison pour les équipes de France et met à l'honneur le travail de la commission féminine et l'importance de poursuivre le travail engagé.

Frédéric Risse reprend la parole pour conclure en présentant 2 vidéos mettant à l'honneur nos équipes championnes d'Europe et du Monde. Frédéric Risse fait part également de son immense fierté et de la chance de pouvoir assister et contribuer par l'intermédiaire des actions de la DTNS, du Département Performance et de la commission médicale à de telles performances. Il y a certes une forme d'accomplissement, mais il rappelle que le plus dur et le plus intéressant commence maintenant. À savoir maintenir la France à ce niveau.

Hommages appuyés en direction du Docteur Annie Proust et à l'ensemble de ses équipes à cette occasion pour leur contributions et participations à l'excellence des résultats des équipes nationales.

Questions diverses.



Un certain nombre de questions diverses n'ont pas été traitées directement lors de cette dernière session car elles ont été adressées hors délais, n'interrogeaient pas le fonctionnement, les règlements fédéraux, car elles avaient déjà reçu une réponse ou parce que les réponses sont accessibles directement via les cadrages et règlements fédéraux existants. Il est à noter qu'un effort conséquent est réalisé par les salariés et les élus afin de répondre aux nombreuses sollicitations de la part des différentes structures et adhérents. Une évolution est dorénavant nécessaire en matière de méthode de communication entre les différents partis. Le flux général étant devenu trop important au regard de notre développement.

Nous allons répondre en partie aux questions de Mr Frédéric Keller et Gilles Gros.

Question de Frédéric Keller président du Hot Frisbee Club Cellois

On a été surpris du changement de modalité cette année pour qui devait fournir un nouveau certificat médical, rappel de notre interrogation envoyée début septembre : J'ai des joueurs/joueuses qui changent de catégories seniors => masters et qui ont réalisé leur certificat médical l'année dernière.

Dans les précédentes règles, les certificats étaient valables 3 ans si le licencié répondait non aux questions du Cerfa.

Quelle réponse puis-je donner qu'une année supplémentaire les faisant passer de sénior à master cela devient important d'en refaire un nouveau

Et aussi pourquoi il y a une différence entre les hommes et les femmes : un gars de 1991 doit repasser une visite médicale par contre pour les filles ce sont celles de 1994 Pourquoi cette règle ne s'applique pas entre passage Master => GM et de GM à GGM ?

<u>Dans l'intranet au niveau du licencié, il y a une date de validité du certificat avec saison, cette</u> information est-elle valide ou il ne faut pas en tenir compte ? (Réponse par mail demain)

Question de Gros Gilles Everest Frisbee

Qu'en-est-il des certificats médicaux ?

En effet ceux-ci n'ont aucune valeur, puisqu'il y est stipulé ... "rien constaté ... ce jour"...

Donc procédure inutile et qui encombre les cabinets médicaux déjà surchargés!

De plus son obligation empêche la tenue (complique) d'évènements internationaux pour le DISC-GOLF.

Prise de parole du Dr Annie Proust qui répond aux questions de Frédéric Keller et Gilles Gros.

De nombreuses questions ont été posées et traitées concernant la nouvelle réglementation des certificats médicaux. Cette nouvelle réglementation fait suite à la loi sport 2022. L'idée ici, est de suivre les recommandations du ministère qui est de favoriser l'accès au sport pour tous et qui donne aux fédérations, la possibilité de gérer les règles



de présentation des certificats. Nous sommes donc dans une année de transition, une observation est nécessaire pour donner suite aux changements engagés.

Aujourd'hui, Il est prévu qu'il n'y ait pas de certificat pour les jeunes, un seul certificat à l'entrée en senior et des conditions particulières pour les licenciés entrant dans ces conditions (type équipe nationale par exemple, demande de surclassement).

Sur le timing, comme le règlement a changé, il y a malheureusement des licenciés qui ont dû présenter de nouveau un certificat (2 années de suite, mais cela reste à la marge). C'est un problème systémique lié à tout changement de réglementation.

Concernant les questions sur les catégories et les différences entre hommes et femmes, nous rappelons qu'il s'agit ici de critères imposés par la fédération mondiale. La FFFD applique donc ces règles afin d'avoir fonctionnement cohérent avec les instances internationales.

Une précision est apportée par Amaury Guérin concernant la présentation du certificat lors du changement de catégorie. Il précise qu'en catégorie master, il faut présenter un certificat tous les 3 ans mais qu'il n'y a pas de présentation supplémentaire à réaliser entre chaque passage d'un catégorie master à l'autre (ex : master vers grand master).

Enfin, nous allons apporter des éléments de réponses concernant les certificats médicaux et la discipline Disc Golf.

Une première question portait sur la présentation des certificats médicaux pour les joueurs étrangers à une compétition fédérale sur le territoire. Nous rappelons dans un premier temps que les modalités de présentation du certificat s'appliquent de la même façon que ce soit pour la discipline Ultimate que Disc Golf (avec les spécificités de catégorie propre à chaque discipline). Il y a ici une volonté de raisonner FLYING DISC. Un parallèle est fait avec d'autres fédérations qui font le choix d'assouplir les règles de présentation pour leurs licenciés au contraire des non-licenciés. Dans notre cas, la règle est la même pour tous et il ne peut y avoir de notion affective ou arrangeante quand il s'agit d'un point réglementaire aussi précis et engageant en termes de responsabilité et de santé. Nous rappelons à cet effet, qu'il y a la possibilité de solliciter des dérogations exceptionnelles qui seront étudiées par la commission médicale en conséquence. Mais dans ce cas précis, la réponse est qu'un certificat médical doit être présenté.

Dans un second temps, nous tenions à revenir sur un point important concernant les pratiques de clubs affiliés faisant une différence de traitement des certificats médicaux lorsqu'il s'agit de compétition FFFD et PDGA.

Deux rappels concernant ces pratiques de la part du Dr Annie Proust et de la responsable de la commission Disc Golf Anne Actis.

- 1 Un club affilié organisant une compétition fédérale, se doit d'appliquer le règlement fédéral et engage sa responsabilité si celui-ci s'y soustrait.
- 2- A ce jour, il n'est pas possible pour un club affilié FFFD d'organiser une compétition PDGA sans que celle-ci soit considérée comme fédérale. Le règlement concernant les certificats médicaux s'applique donc en toutes circonstances.

Club Iznogood au sujet des organisations des compétitions :



Réponse : Je tiens à rappeler le fonctionnement de l'organisation des compétitions. Dans le calendrier fédéral, des dates sont proposées tant pour les inscriptions des clubs que pour les propositions d'organisation à tous les niveaux. Une fois les dates limites passées, la semaine suivante, nous effectuons le bilan des organisations proposées.

Parallèlement aux inscriptions, la répartition est réalisée avec les différentes commissions, notamment celles des juniors, de la féminine, etc. À ce moment-là, nous demandons au club organisateur de confirmer que la proposition est toujours valide, car il arrive parfois que certains clubs soient contraints d'annuler leurs engagements suite à des événements ou à des décisions de leurs municipalités, comme cela a été le cas cette année en Indoor.

Une fois toutes les confirmations reçues, nous communiquons la construction des poules et la répartition des organisations. Nous cherchons également à optimiser la répartition régionale pour éviter d'envoyer des équipes à l'autre bout de la France.

Cependant, nous sommes limités par les propositions d'organisation que nous recevons. De plus, la logique sportive est très importante dans la réflexion des poules : la logique sportive en N1 est plus importante que celle appliquée en N3, bien que nous essayions quand même de régionaliser un peu plus.

Voilà, nous sommes dépendants de plusieurs facteurs malheureusement, mais sachez que nous essayons de vous répondre le plus rapidement possible. Notez également que bien que nous ayons des salariés, une bonne partie de ce travail est réalisée par des bénévoles.

Question de Maxime Ledonne, secrétaire du PUC :

Merci, nous voulions savoir si les calendriers fédéraux pouvaient être avancés par rapport aux dates de championnat, afin de faciliter la proposition de terrains à Paris. La difficulté réside dans la recherche de terrains disponibles, et nous avons parfois besoin d'un an d'avance pour garantir l'obtention d'un terrain, ce qui constitue souvent un obstacle.

Réponse d'Amaury Guerin

C'est une question récurrente, car selon les lieux d'organisation et le fonctionnement des municipalités, certaines requièrent une année d'avance, comme c'est le cas pour vous, tandis que d'autres peuvent postuler plus tard, une fois les calendriers du football et du basket obtenus. Il est important de souligner que nous commençons le plus tôt possible dans l'année sportive, en tenant compte de la vie scolaire.

Un autre paramètre à prendre en considération est la dépendance croissante vis-à-vis des calendriers internationaux, ce qui rend difficile l'obtention des dates des compétitions un



an à l'avance. Nous avons constaté des changements fréquents dans les dates des championnats en raison de compétitions internationales telles que le championnat d'Europe de Beach, ce qui complique la planification. C'est pourquoi nous publions le calendrier au début de la saison, en préparant les informations en mars pour une communication début juillet.

Question de Martin Mouterne.

Une question sur la RGPD et du coup je donne la main à Amaury, je voilà, je profite pour le glisser maintenant comme ça on répond à la question diverse maintenant

Réponse d'Amaury Guerin

Donc en fait, le niveau d'exigence que nous utilisons déjà se conforme aux règles de confidentialité par rapport aux données. De plus, lorsque vous accédez aux règles initiales et que vous créez votre compte, vous cochez la case indiquant que vous acceptez les conditions d'utilisation. Nous, nous nous conformons également aux règles du RGPD. Cependant, nous rencontrons un problème car vous n'accédez pas à ces conditions. Nous allons donc voir comment les mettre à votre disposition d'une autre manière. En effet, lorsque vous signez pour indiquer votre accord, vous le faites pour un document auquel vous n'avez pas accès. Il y a donc effectivement un petit souci à ce niveau-là, et nous nous en excusons. Nous allons prendre des mesures avec notre prestataire pour résoudre cela.

Quant à la deuxième interrogation concernant la confidentialité et l'utilisation des données, sachez que les données ne sont transmises à absolument personne. Elles sont purement utilisées au niveau de la Fédération.

En ce qui concerne les informations telles que le numéro de téléphone. En réalité, cela est obligatoire car il arrive fréquemment que nous devions contacter les personnes, pas seulement les dirigeants, pour des problèmes de licences ou de certificats. Le numéro de téléphone est donc un moyen de communication essentiel dans ces cas. Toutes ces données, que ce soit les adresses e-mail ou les numéros de téléphone, ne sont en aucun cas diffusées à des tiers. Seuls les gestionnaires de la Fédération ou des ligues ont accès à ces informations

Question de Benjamin Bourdon,

Je reformule ma question pour rebondir : Est-ce que le système permet également de limiter l'accès aux fiches des autres personnes ? En tant que personne lambda, est-ce que j'ai accès à toutes les fiches des licenciés de France, y compris des informations telles que leur lieu de naissance et le stade où ils évoluent ?

Réponse d'Amaury Guerin



D'accord, je vais me renseigner auprès du prestataire pour restreindre l'accès aux personnes autorisées

Nous allons aborder à présent les questions concernant les RH.

Hervé Bach Président Olympique Ultimate Freezbee

Que s'est-il passé au cours de l'année écoulée pour que, semble-t-il, des difficultés analogues perdurent et amènent au licenciement de Raphaël Mathé?

Florent Beulay (MUD), Brigitte Leroy - (MUD), Jérémie Mallet-Hemery (OUF) Nous souhaiterions connaître les raisons qui ont conduit à ce licenciement

Alexandre Prinet Président Freezgo Souhaite faire un point Ressource Humaine

Réponse de Franck Leygues :

Le Président souhaite préciser que des difficultés RH existent effectivement depuis un certain temps. Des actions fédérales ont d'ailleurs été menées afin de s'emparer de ce sujet, notamment à travers la mise en place d'un DLA d'accompagnement de la fédération.

De plus, nous ne pouvons pas vous exposer aujourd'hui les raisons en détails qui nous ont malheureusement conduits à prendre cette décision, car nous allons prochainement entrer en procédure suite à la lecture du dernier mail reçu de M. MATHE. Sachez toutefois que les difficultés que nous avons rencontrées ne sont pas récentes. Il s'agit ici d'une décision difficile mais mûrement réfléchie.

Le Directeur Christophe Barillet souhaite également apporter un éclairage sur la communication initiale effectuée. Il s'agissait d'une communication informative sur le fonctionnement fédéral. L'objet de ce type de communication est d'informer pour faire état d'un sujet et permettre de prendre connaissance d'une réorganisation à venir.

Le Président Franck Leygues remercie les membres de l'Assemblée Générale et procède à la clôture de celle-ci.

Franck LEYGUES

Président

Clémentine BANT

Secrétaire